

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER**

## **Signaux forts en faveur de l'Hôpital**

**L'avenir de l'Hôpital du Jura bernois SA revêt un caractère important pour le Conseil municipal de Saint-Imier. Celui-ci a adressé un message clair dans ce sens à ses responsables tout récemment.**

Une rencontre tenue en juillet dernier entre le président du conseil d'administration, le directeur de l'hôpital ainsi que le maire de Saint-Imier visait un double objectif. Il s'agissait, d'une part, d'aborder les conséquences du vote communaliste de Moutier sur l'institution. D'autre part, il a été question du développement du site imérien qui connaît, grâce à son offre sanitaire de pointe, à sa belle santé financière et à l'excellente image qu'il véhicule, un succès sans précédent.

Si l'institution n'échappera pas à certaines adaptations de son organisation structurelle, le Conseil municipal appuie sans réserve la vision d'une politique hospitalière de proximité qui s'appuie sur les deux sites existants de l'Hôpital du Jura bernois. Le fait que ces derniers soient distants de 15 km seulement des hôpitaux de La Chaux-de-Fonds, d'un côté, et de Delémont, de l'autre, nécessitera ainsi un renforcement des collaborations, voire une planification commune des soins au sein de l'Arc jurassien. Il s'agit en effet d'assurer un développement équilibré et d'éviter une concurrence stérile au sein du même territoire fonctionnel.

### **Coopération intercantonale nécessaire**

Saint-Imier étant voisine des cantons de Neuchâtel au sud et du Jura au nord, le Conseil municipal estime qu'une coopération intercantonale est nécessaire voire indispensable dans le dossier des soins. Elle s'inscrit dans l'esprit de la LAMal qui garantit aux patients le libre choix d'un établissement hospitalier, indépendamment des frontières cantonales.

Bien que la politique hospitalière ne soit pas de sa compétence, le Conseil municipal en appelle aux autorités exécutives des trois cantons pour qu'elles engagent dans les meilleurs délais des pourparlers. Ceux-ci doivent permettre de mettre en place les conditions cadres nécessaires à des collaborations et des synergies hospitalières sensées, cohérentes et répondant aux principes de l'économicité, tout en plaçant naturellement les intérêts de la population au centre des préoccupations de chacun.

Alors que beaucoup l'avaient condamné d'avance, le modèle développé par l'Hôpital du Jura bernois démontre depuis plusieurs années qu'il est possible de maintenir des sites hospitaliers de soins aigus à taille humaine, avec un personnel et des prestations répondant à des exigences de haute qualité et ce de manière rentable.

Il s'agit de travailler de manière intelligente, tout en reconnaissant les limites des établissements régionaux. Les hôpitaux doivent pouvoir disposer d'une autonomie forte, tout en opérant dans le cadre d'une mission de service public. Dans ce sens, la structure de société anonyme propriété d'entités publiques permet de concilier au mieux les exigences entrepreneuriales, tout en garantissant les missions dévolues au service public.

## **Soutien ferme et décidé**

Le modèle retenu pour l'Hôpital du Jura bernois a fait ses preuves. Le Conseil municipal se réjouit tout particulièrement des nombreux projets de développement en lien avec le site de Saint-Imier. Ces perspectives renforcent l'image d'un hôpital dynamique et proactif, grâce à un personnel qualifié et compétent.

Victimes de leur succès, les parkings ne désemplissent plus. Le site imérien se retrouve à l'étroit. Le Conseil municipal a pris connaissance du projet d'extension envisagé. Il s'est engagé à tout mettre en œuvre pour favoriser dans les meilleurs délais l'obtention du permis de construire pour un nouveau bâtiment ainsi que l'extension du parking. Compte tenu du fait que l'établissement se trouve en limite forestière, les autorités imériennes appuieront fermement le dossier auprès des différents offices cantonaux concernés.

Après une première collaboration énergétique entre la Municipalité de Saint-Imier et l'Hôpital du Jura bernois portant sur l'installation de 260 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques, un nouveau partenariat pourrait prochainement voir le jour. Il prévoit la mise en place d'un projet pilote utilisant le potentiel thermique de l'eau qui sera extraite du puits profond des Sauges. L'étude est en voie de finalisation. Il s'agira ensuite d'obtenir l'accord du Conseil de ville imérien.

Finalement, le Conseil municipal s'est également engagé à renforcer le réseau de transports publics par bus dans le secteur de l'hôpital dès le changement d'horaire de décembre 2018. Cela permettra d'augmenter encore l'accessibilité au site hospitalier.

(cm)

Saint-Imier, le 16 août 2017